

L'an deux mille neuf, le 10 décembre 2009, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2bis rue de l'Hermitage à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 titulaires et 34 suppléants
 Nombre de membres présents : 25
 Date de la convocation : 2 décembre 2009

Pour la Communauté d'agglomération : 23

Clermont-Communauté

MM. Olivier ARNAL, Alain BARDOT, *Michel BERNON* (pouvoir à M. GODARD), *Alain BRESSON* (pouvoir à M. MARTIN), Jean-Pierre BIDON, Jacques BLAIZE, *MME Bernadette CHASSEFIERE* (pouvoir à M. MARTINET), M. Jacques CHEVALIER, MME Agnès DESEMARD, MM. Gérard DIEBOLD, Serge DUBOISSET, Pascal GENET, Jean-Marc BONICEL, Serge GODARD, Bertrand MARTIN, Alain MARTINET, Jean-Marc MORVAN, Jean NICOLAS, *Bertrand PASCUTO* (pouvoir à M. ARNAL), Hervé PRONONCE, François RAGE, Pierre RIOL, Dominique VERGNE, Odile VIGNAL, René VINZIO, Louis VIRGOULAY, Lucien VRAY.

Pour la Commune de SAYAT : 1
 Robert COUZON

Pour le Département du Puy De Dôme : 1
 Serge LESBRE

Etaient excusés : 2
 MME Mireille LACOMBE, M. Claude BOILON

DÉLIBÉRATION N°1

Réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2009

OBJET : PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ADMINISTRATION : DREAL AUVERGNE, DIR MASSIF CENTRAL ET DDT DU PUY-DE-DÔME - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Depuis 2005, le SMTC accompagne plusieurs services de l'Etat dans leur démarche de Plan de Déplacements d'Administration (PDA) : DRE, DDE devenue DDEA, DIREN et DIR.

La convention PDA C08-21 avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) du Puy-de-Dôme, la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) Auvergne et la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Massif Central arrive à échéance à la fin de l'année 2009. Il en va de même pour la convention PDA C08-22 signée avec la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Auvergne.

Ces différents services de l'Etat font l'objet d'une réorganisation :

- création de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne à partir de la DRE, de la DIREN et de la DRIRE ;
- création de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Puy-de-Dôme à partir de la DDEA.

Compte tenu de cette réorganisation, il est nécessaire de mettre à jour le diagnostic initial sur l'accessibilité du site (bvd François Mitterrand) et sur la mobilité des agents. Ce diagnostic est actuellement en cours par les services de la future DREAL. Il sera ensuite possible de définir les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PDA, ce qui fera l'objet d'une convention ou d'un avenant à la présente convention.

Pour ne pas interrompre la démarche déjà initiée avec la DDEA, la DRE, la DIR et la DIREN -et notamment la vente des abonnements PDE annuels- il est décidé de signer une convention entre la DREAL Auvergne, la DIR Massif Central, la DDT du Puy-de-Dôme, le SMTC, la SAEM-T2C et Moovicité pour une durée de 6 mois. Cette durée sera mise à profit pour achever la mise à jour du diagnostic et la définition des actions à mettre en œuvre. Dans le cadre de cette convention, la principale action apportée par le SMTC est une participation de 15% à l'incitation tarifaire sur les abonnements annuels.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau du 10 décembre 2009

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre des actions du PDA de la DREAL Auvergne, de la DIR Massif Central et de la DDT du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Transmission au représentant de l'Etat.

Le Président du SMTC



Serge GODARD

